

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Power Play Academy Moncton Campus Inc.	Numéro de permis 2019511	Date d'inspection Le 17 mars 2025	
Nom de l'établissement Academie Power Play Academy Moncton Campus 2		Numéro de téléphone (506) 854-7529	
Adresse 1240 Ryan Street Moncton NB E1G 2V6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Stephanie Hickey		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
10(8) Aux fins d'application du présent article, un enfant en bas âge peut uniquement être regroupé avec des enfants d'un groupe d'âge hétérogène en dehors des heures de 8 h 30 à 16 h 30, et ce à la condition que celui-ci soit constitué d'enfants d'âge préscolaire et d'autres enfants en bas âge.	10(8)	13 mars 2025	13 mars 2025
Commentaires : Lors de l'inspection de surveillance, le mentor en assurance de la qualité a constaté la présence d'enfants en bas âge mélangés avec des enfants de deux ans dans le parc extérieur. Une discussion a eu lieu à ce sujet avec l'exploitant et l'administrateur. À la suite de cet échange, l'exploitant a demandé au groupe des enfants de deux ans de quitter le parc. La lacune est maintenant conforme.			

<b>Commentaires généraux</b>  Le mentor en assurance de la qualité est sur place pour une inspection de surveillance. Le ratio a été respecté tout au long de la visite.  Au cours de l'inspection, le mentor en assurance de la qualité a pu vérifier les éléments suivants : -L'affichage dans un endroit bien en vue au sein de l'établissement -Le matériel et l'équipement de l'aire de jeu intérieure  De plus, le mentor a observé les enfants jouer à l'extérieur.
---

original signé par  
Stephanie Hickey

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 17 mars 2025

Date

original signé par

Émilie Henry -Falardeau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 17 mars 2025

Date